

18:13 - 26 mai 2011 par Anaïs Sorée

Les listes bilingues, une stratégie politique

Dans La Libre Belgique de ce mercredi, il est à nouveau question de créer des listes bilingues pour les élections régionales à Bruxelles. Le journal affirme qu'Elio Di Rupo a fait une proposition à Wouter Beke dans ce sens mais que ce dernier n'a pas réussi à trouver un consensus avec la N-VA. Et pourtant, celle-ci ne serait pas contraire. Vraiment étonnant ?

Pour Pascal Delwit, politologue à l'ULB, cette annonce est en réalité un coup de com... pour les deux partis. " *C'est très symbolique* ", commente-t-il. En acceptant l'idée des listes bilingues, " *la N-VA envoie le message qu'elle est prête à faire des compromis* ". Elle juge d'ailleurs elle-même qu'elle fait preuve " *d'ouverture* ". Celle-ci n'est toutefois pas si grande car la N-VA n'accepte évidemment pas la proposition telle quelle. Elle est d'accord sur le fait même que des listes bilingues soient autorisées. Ainsi, un candidat PS et un candidat sp.a pourraient figurer sur la même liste électorale.

Mais le parti de Bart De Wever souhaite qu'au moment du vote, l'électeur choisisse entre les candidats flamands et les francophones. Il ne peut donc pas voter pour les deux. " *De mon point de vue, ce ne sont donc pas des listes bilingues* ", analyse Pascal Delwit. La N-VA essaierait donc de duper les francophones tout en faisant bonne figure. D'un autre côté, les francophones profiteraient aussi de cette annonce. " *Pas mal d'acteurs de la société civile demandent l'autorisation de ces listes*", commente le politologue. En faisant une telle proposition, le PS se montre donc à l'écoute. " *Car je ne suis pas sûr que tous les partis francophones soient demandeurs* ", ajoute-t-il.

Plutôt en solo ou en duo ?

L'intérêt des partis se mesure souvent au nombre de siège. Alors les listes bilingues permettraient-elles d'obtenir plus de voix ? " *C'est difficile de répondre à cette question car les modalités de répartition des sièges entre Flamands et Francophones ne sont pas encore fixées* ". Ce qui complique un peu la donne, c'est le quota de représentation minimale des Flamands à Bruxelles. 17 sièges sur 89 leur sont garantis d'office. " *Il faut voir comment on va en tenir compte dans la manière de distribuer les sièges* ". C'est en fonction de cette combinaison, qu'il sera possible de savoir s'il est plus avantageux pour un parti de partager une liste avec un homologue flamand ou de se la jouer en solo.

" *Cela pourrait être désavantageux pour un parti francophone* ", envisage le politologue. Exemple : CDH et CD&V partage la même liste. Celle-ci remporte 15 sièges. Les modalités choisies établissent que les chrétiens-démocrates flamands ont 5 sièges alors que le pendant francophone en récolte 10. Peut-être que s'il s'était présenté seul sur une liste, le CDH aurait récolté plus de siège.

Un calcul très technique

Le succès électoral dépend donc énormément du calcul qui lui-même dépend de la représentation minimal des 17 sièges. Tout cela est très technique mais il faut savoir que ce quota n'est de mise que pour les élections régionales. Pour les législatives et les communales, il n'est pas question d'octroyer automatiquement un certain nombre de sièges aux candidats flamands.

Par contre, lors de ces deux types d'élection, il est possible de proposer des listes bilingues. " *Au niveau communal, c'est assez régulier. On voit souvent Ecolo et Groen! se mettre ensemble ou le PS et le sp.a. Lors des législatives, c'est plus rare. Il y a par exemple, la liste Pro Bruxelles ou celle du PTB avec PVDA* ", indique l'observateur politique.

Les listes bilingues pour la Région bruxelloise ont toutefois déjà existé. " *C'était au cours des années septante. A l'époque, la Région avait le statut d'agglomération et avait quelques compétences propres. Lors des premières élections de cette agglomération, les listes bilingues étaient autorisées. Mais des candidats dits néerlandophones étaient*

en fait francophones. Il y a donc eu une frustration des partis néerlandophones qui n'ont plus voulu de ces listes ". Et si cela peut paraître comme une forme de tricherie, Pascal Delwit, lui, préfère dire que " la loi n'était pas suffisamment claire." Pourvu que la prochaine le soit- si toutefois elle prend forme.

Copyright ´ L'Echo